

Angers, mercredi 25 novembre 2020

L'Agglomération angevine se mobilise contre les violences faites aux femmes

Ce mercredi 25 novembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le président de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, Christophe BÉCHU, a signé le Contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles.

Jeanne BEHRE-ROBINSON, adjointe au maire d'Angers chargée de la sécurité et de la prévention, Christelle LARDEUX-COIFFARD, adjointe au maire d'Angers chargée des droits des femmes, et Laëtitia GUILBAUD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, étaient présentes.

Le Contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles 2020-2023 est le fruit d'un important travail de consultation partenarial*, engagé ces derniers mois, entre l'État, Angers Loire Métropole et l'ensemble des partenaires au sein du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Il s'inscrit dans la continuité des réunions du Grenelle de lutte contre les violences conjugales et vise à garantir une plus grande efficacité dans les réponses apportées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cinq priorités

La mise en place d'actions spécifiques au sein du CISPD d'Angers Loire Métropole a pour objectif de fluidifier le parcours de sortie de ces violences au travers de cinq priorités définies.

- 1. Former l'ensemble des acteurs avec une offre commune et adaptée** afin de faciliter le repérage, l'accueil, l'information et l'orientation par l'ensemble des partenaires ;
- 2. Développer le repérage des victimes sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole** afin de permettre une prise en charge du plus grand nombre de situations de violence ;
- 3. Favoriser l'échange sur les situations rencontrées par les professionnels** afin de veiller à la prise en compte de la complexité des situations, de la continuité des parcours, de la gestion de l'urgence, de l'anonymat et de la confidentialité ;
- 4. Prévenir les violences par une communication ciblée** afin de mobiliser le plus grand nombre (population globale, à risques, professionnels, protagonistes...) ;
- 5. Élargir l'offre d'accompagnement des victimes (notamment des enfants) et des auteurs** afin d'infléchir les violences et leurs conséquences.

En complément de ces actions, l'ensemble des acteurs signataires se donnent collectivement des objectifs, selon leurs domaines de compétences respectifs et s'engagent à présenter annuellement une évaluation des actions menées à l'ensemble des membres du CISPD d'Angers Loire Métropole.

* Les partenaires :

Le préfet de Maine-et-Loire ;
Le procureur de la République ;
Le président de la Communauté urbaine ;
Le président du Conseil départemental ;
Le directeur de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 49 ;
Le directeur départemental de la Sécurité publique ;
Le groupement de Gendarmerie Nationale ;
La directrice de la délégation territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence régionale de la santé ;
La directrice du CHU d'Angers ;
Le directeur fonctionnel du SPIP ;
Le président de l'association France Victimes 49 ;
Le président d'AAVAS ;
La présidente de l'association SOS Femmes ;
La présidente du CIDFF ;
Le Planning Familial 49 ;
Le président de Médiations 49 ;
Le président du SIAO 49 ;
La représentante de la Congrégation du Bon Pasteur ;
Le président de l'Abri de la Providence ;
La présidente du Mouvement du Nid.